



République Française
MAIRIE DE PRUNAY-EN-YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE PRUNAY-EN-YVELINES

D.C.M. 41/2026

L'an deux mil vingt-six, le douze mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni publiquement en Mairie de Prunay-en-Yvelines, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis CHAPART, Maire.

Etaient présents : Mesdames Véronique LATTE, Marie JOHANET, Karen BOURDON, Céline SAMSOEN, Claudine KELLER, Audrey MACÉ et Coralie BEAUVAIS et Messieurs Jean-Louis CHAPART, Bruno GARÇON, Marc BOURGY, Julien BAILHACHE et Enguerrand JOHANET.

Étaient absents excusés : Monsieur Gérard PIGNANT qui a donné procuration à Madame Audrey MACÉ
Monsieur Florian DESCOT qui a donné procuration à Madame Coralie BEAUVAIS
Monsieur Asatur HAKOBYAN

Nombre de Conseillers : 15 - Nombre de présents : 12 – nombre de procurations : 2– nombre de votants : 14

Date de convocation : 05/05/2026

Date d'affichage : 05/05/2026

Secrétaire de séance : Madame Coralie BEAUVAIS

Objet : Désignation d'un correspondant défense

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, relatif à l'administration de la commune par le maire ;

Vu le courrier du 29 avril 2026 du ministère des Armées et des anciens combattants invitant à la désignation d'un correspondant défense,

Considérant que le correspondant défense a pour mission d'informer le conseil municipal et les administrés sur les questions de défense, de contribuer à la sensibilisation des citoyens au parcours de citoyenneté et à la Journée défense et citoyenneté, de participer aux actions de mémoire et de valorisation du patrimoine liés aux anciens combattants et aux conflits et de relayer les informations et documents transmis par le ministère des Armées et la préfecture concernant la défense et le lien Armée-Nation.

Monsieur le Maire propose Monsieur GARÇON Bruno en tant que correspondant défense,

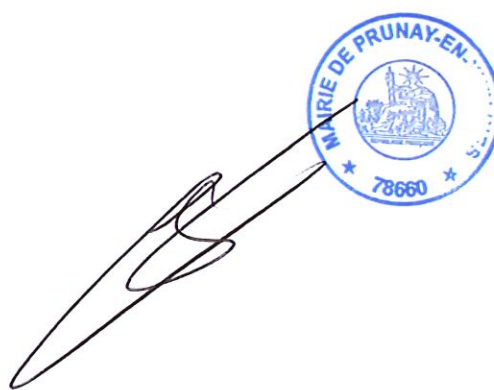
D.C.M 41/2026

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité

Voix pour : 14, voix contre : 0, abstention : 0,

- **Désigne** Monsieur Bruno GARÇON, conseiller municipal en qualité de correspondant défense de la commune de Prunay-en-Yvelines
- **Autorise** le maire à signer tout document relatif à la présente délibération

Pour extrait certifié conforme
Prunay-en-Yvelines,
Le 12 mai 2026
Le Maire,
Jean-Louis CHAPART



Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération conforme aux décisions prises par le Conseil Municipal.

- Publiée par affichage à la porte de la Mairie le **18 MAI 2026**

- Transmise au contrôle de légalité de la Préfecture le **18 MAI 2026**